

Date de dépôt : 15 juin 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Christina Meissner : Pour un assainissement rapide du Rhône et de l'Arve permettant de sécuriser les riverains et de préserver les richesses naturelles

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En réaction à la vidange des barrages de Verbois et Chancy-Pougny du mois de mai 2016, la Fédération des sociétés de pêche genevoises (FGSP), WWF Genève et Pro Natura Genève ont lancé le 30 mai 2016 un communiqué pour demander aux SIG et au canton de Genève d'engager des mesures d'accompagnement qui, sur le long terme, permettront une gestion passive du Rhône, indispensable à la préservation de ce fleuve emblématique. A court terme, elles demandent un assainissement du Rhône et de l'Arve, à savoir, de protection contre les crues, dans le respect des objectifs fixés par la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux.

Selon l'Etat de Genève et les SIG, les vidanges restent nécessaires pour éviter les inondations « tant que des mesures complémentaires permettant la sécurisation des riverains ne sont pas mises en place ». Pour ma part, en avril 2013, je déposais la motion M 2140 Vidange de Verbois : le moratoire n'était-il qu'un leurre ? Renvoyée au Conseil d'Etat le 24 septembre 2015 (!), la réponse de ce dernier est toujours attendue. Je déposais en octobre 2013 la question QUE 115 Vidange de Verbois : le moratoire n'était-il qu'un leurre ?, à laquelle le Conseil d'Etat annonçait sa réponse pour la fin 2014. En mai 2015, je posais la QUE 330 A quand la sécurisation du site de la Jonction ?, à laquelle le Conseil d'Etat répondait qu'une étude était en cours dont les résultats étaient attendus pour la fin du premier semestre 2015 et que les mesures envisagées seraient rendues publiques le

moment venu. Au vu du temps écoulé et des impacts importants attendus suite à la dernière vidange, le moment opportun me semble être arrivé.

Sans entrer dans le détail du communiqué susmentionné et sans revenir aux QUE et à la motion déposées, je remercie le Conseil d'Etat d'apporter également au Grand Conseil les réponses qu'il entend donner aux demandes qui lui sont faites par les associations à savoir :

- 1) Le Conseil d'Etat peut-il nous dire quand il entend mettre en place les mesures complémentaires tant attendues permettant de garantir la sécurité des riverains notamment sur le site de la Jonction ?*
- 2) Le Conseil d'Etat peut-il nous dire quelles sont les mesures qu'il entend mettre en place pour permettre à la faune sauvage de récupérer de l'épisode traumatisant des vidanges ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Au début 2016, le Conseil d'Etat a arrêté une organisation de projet, en collaboration avec la Ville de Genève et les Services industriels de Genève (SIG), concessionnaires du tronçon du Rhône concerné, pour mettre en place les mesures de sécurisation de la Ville contre les risques d'inondation par débordement des cours d'eau. Il s'avère que certaines mesures devront être réalisées par le canton, que d'autres relèvent de la concession accordée aux SIG et enfin que d'autres mesures doivent être entreprises par la Ville. Les premières actions seront réalisées par le canton en 2017, sous réserve de l'obtention des budgets correspondants. Les opérations d'abaissement partiel de la retenue du barrage de Verbois resteront toutefois nécessaires pour garantir la sécurité des Genevois, en raison notamment des risques d'inondation par des remontées des nappes souterraines, qui ne peuvent être maîtrisées si le stock de sédiments dans la retenue de Verbois excède 5 millions de m³.

L'opération de vidange partielle qui vient d'être réalisée suite à une étroite collaboration entre le canton, les SIG et les autorités françaises, et après une longue consultation des milieux concernés et des riverains, devrait permettre de minimiser l'impact de ces mesures sur l'environnement. Un bilan complet ne pourra cependant être dressé que dans quelques mois et, sur cette base, les mesures complémentaires de minimisation des impacts environnementaux et de protection de la faune sauvage seront envisagées.

L'Etat, en collaboration avec les SIG et d'autres partenaires, reste constamment à la recherche de solutions permettant de garantir la sécurité, tout en répondant aux objectifs de protection de l'environnement et de production d'une énergie propre et locale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP